



Est-il possible de faire réviser le mode de garde de mon fils ?

Par **aivan**, le **20/04/2008** à **16:08**

en effet , mon mari a obtenu de moi que nous divorcions à l'amiable le 7 nov 2007 avec le meme avocat ; il avait quitté le domicile pour vivre avec une autre femme et m'a mis une pression d'enfer pour que j'accepte les conditions notamment en cequi concerne notre enfant de 6 ans aujourd'hui ;j'ai tellement été prise au dépourvu par la violence de son départ et par ses chantages affectifs concernant le petit que j'ai signé.nous sommes donc divorcés et la garde conjointe où le père a des droits d'hebergement élargis à 4 jours 4nuits tous les 14 jrs ne se passe pas bien. le petit ne manifeste rien et pourtant je ressens qu'il est fatigué de tous ces va et vient entre lamaison et chez son papa et la" dame qu'il n'aime pas". comme le père n'a pas de limite il ne respecte pas les heures,antidate les chèques concernant la pension ,met la pression pour des jours fériés qui ne lui sont pas dus,mais je n'ai aucune preuve et notre convention qui aurait peut-etre fonctionné pour des gens d'accord et respectueux ne fonctionne pas avec nous: mon ex nous impose d'etre à sa disposition et je n'en peux plus de voir que mme pour le petit c'est trop dur! que puis-je faire ds cette situation de mieux? AIDEZ MOI S4IL VOUS PLAIT .MERCI